



Monsieur Sébastien Lecornu

Ministre des outre-mer
Ministère des outre-mer
27 Rue Oudinot,
75007 Paris

Paris, le 10 février 2021

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous adresser ce courrier pour vous alerter sur la situation particulièrement préoccupante des professionnels du nautisme ultramarins, et en particulier antillais.

Les entreprises dont il s'agit sont essentiellement des TPE et PME qui exercent dans le domaine de la vente, de la maintenance et de la location des bateaux. Elles sont touchées au premier chef par les différentes vagues de restrictions qui se sont imposées dans les territoires d'outre-mer et en dernier lieu par la quasi-interdiction de s'y rendre.

En effet, celles-ci sont fortement dépendantes de la clientèle métropolitaine et internationale qui représentait à titre d'illustration 85% de l'activité des entreprises de location de bateaux en 2019. Alors que les professionnels ultramarins n'ont pas profité du même regain d'activité estival que la métropole, cette nouvelle restriction intervient en outre au pire moment, alors que la saison haute battait son plein aux Antilles.

C'est désormais l'ensemble des maillons la chaîne de cette filière fortement interdépendante qui est touchée. Les entreprises de réparation et de maintenance, plus indirectement liée au tourisme, ont ainsi vu chuter drastiquement la demande qui leur est habituellement adressée par la clientèle étrangère, les loueurs locaux ou les entreprises de transport maritime de passagers.

Si la légitimité des mesures sanitaires n'est pas en cause, force est de constater qu'elles placent ces entreprises dans une situation extrêmement difficile. De nombreux professionnels nous ont fait part de leur désarroi et de leur sentiment d'être pris en étau entre une impossibilité de travailler et une impossibilité d'être aidés. Leurs entreprises ne sont pas à proprement parler soumises à une fermeture administrative, mais les effets des restrictions de déplacement sont pourtant équivalents à une telle mesure.

Au-delà de cette situation que vous connaissez, ma démarche aujourd'hui vise également à vous demander d'abord d'assurer une meilleure mise en œuvre des mesures de soutien existantes mais aussi de les renforcer afin qu'elles soient adaptées aux spécificités des entreprises ultramarines et à la hauteur de leurs difficultés.

Certes, la FIN a notamment obtenu que les loueurs maritimes bénéficient des mesures du plan tourisme. Leur mise en œuvre semble néanmoins souvent tardive, voire incomplète. Par exemple, l'annulation des redevances liées à l'occupation du domaine public pour la durée du confinement, prévue par l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2020 du 13 juillet n'a jamais été mise en œuvre. Les professionnels nous ont également fait part de délais très longs dans l'instruction des demandes d'aides et surtout leur versement.

Il apparaît par ailleurs nécessaire d'élargir, dans ces territoires, le bénéfice des dispositifs d'aides renforcés à de nouvelles professions de la filière nautique, et notamment aux entreprises de réparation de bateaux et moteurs, inéligibles à la plupart des aides et pourtant fortement impactées par les restrictions de déplacement.

Une action du gouvernement pourrait donc prendre la forme d'un élargissement, limité aux professionnels ultramarins, des listes S1 et S1 bis à de nouveaux métiers du nautisme, et d'une assimilation des entreprises les plus touchées à celles fermées administrativement. Les aides associées à cette reconnaissance, et notamment celles du fonds de solidarité, semblent aujourd'hui être le seul moyen de préserver les entreprises et les savoir-faire qui font des outre-mer françaises des pôles régionaux importants du nautisme. Il est à craindre que leur disparition n'entraîne une redirection définitive de la demande vers des acteurs étrangers.

D'autres dispositifs de soutien pourraient également être envisagés, en lien avec les professionnels du secteur.

Sachez que vous pouvez compter sur notre fédération pour travailler aux côtés de l'ensemble des acteurs locaux ultra-marins, privés comme publics, pour identifier les entreprises les plus impactées et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

J'espère que cette démarche retiendra votre attention et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Yves Lyon-Caen
Président